2-Suspicion d'enfant maltraité au cabinet du médecin (Soins/ Protection/ préservation des preuves)

Appui des urgences pédiatriques/services d'urgences / UAPED / MRPE/CRIP/PMI/UMJ

A-Risque vital immédiat

S'assurer que l'enfant arrive à bon port

Transfert médicalisé

Signalement Judiciaire (En articulation avec le service hospitalier)

HOSPITALISATION

Après avoir pris attache avec le médecin des urgences du site d'accueil pour transmettre les inquiétudes (Site d'adressage en fonction de la tranche d'âge).

B1-Maltraitance suspectée sans risque vital immédiat :

évaluation du degré d'urgence

Y a t il une nécessité de soins, de protection ou de préservation des données médicolégales en urgence ?

Oui à une des questions

Non

CONSULTATION UAPED

B2-Si danger relatif et protection à évaluer : Situation mouvante/ Situation difficile

Demande d'avis, collégialité MRPE, UAPED, urgences pédiatriques…

Dans toutes les situations : Information aux parents sauf intérêt contraire de l'enfant

Si Refus d'hospitalisation ou de prise en charge Rédaction d'un signalement Judiciaire au Procureur

IP à la CRIP ou Signalement Judiciaire Au Procureur

IP à la CRIP